

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAGORCE**  
**SEANCE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 A 19H00**

M. MONCHAUX ouvre le Conseil municipal et fait lecture du courrier de M. David ALBRAND. Celui-ci est atteint de la Covid et ne peut être présent. Il donne procuration à Bernard CHEVILLIAT pour le conseil de ce jour.

Présents : HERVE MONCHAUX, BERNARD CHEVILLIAT, HERVE OZIL, MARIE-LAURE GONTRAND, MARIANNE PAILLERON, DENIS ROUME, PATRICK ASTIER, SYLVIE CANTA, HELENE BERTRAND, NORDINE BOUZRAA, SIDONIE JABBOUR, CYRILLE PONSOT, MICHELLE FROMONT, GWENAËL CHAZOT, LAURENCE HOTTE

Absent : David ALBRAND est excusé.  
Mme L. HOTTE est secrétaire de séance.

**1 - ELECTION DU MAIRE :**

L'élection a lieu à bulletins secrets et à la majorité absolue.  
Assesseurs : Marie-Laure GONTRAND et Hélène BERTRAND  
Bernard CHEVILLIAT se présente à la fonction de Maire. Pas d'autre candidat.  
Au 1er tour de scrutin : 15 bulletins  
Résultats du 1er Tour : 14 voix pour et 1 blanc  
Bernard CHEVILLIAT est donc élu Maire de Lagorce.

Le Maire remercie l'assemblée et M. MONCHAUX pour son investissement sur la commune, ainsi que Mme CARLU et M. MOITIE. Le Maire salue notamment la qualité du travail fait sur le territoire pendant trois mois par la délégation spéciale nommée par la Sous-préfecture.  
M. MONCHAUX remercie ses deux collaborateurs de la délégation spéciale, absents, et souligne la bonne collaboration du secrétariat, des services techniques, et du personnel de l'école durant cette période.

**2 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Le Maire demande que l'on vote à main levée pour le nombre d'adjoints à élire, c'est-à-dire 4 adjoints.  
Résultats du vote : Accord à l'unanimité.  
Le vote du nombre de 4 adjoints est validé.

**3 – ELECTIONS DES ADJOINTS ET ATTRIBUTIONS**

Le Maire précise les conditions du vote : c'est une élection à liste bloquée avec un bulletin comportant les noms des 4 adjoints ou le choix du bulletin blanc.  
Assesseurs : Marie Laure GONTRAND et Hélène BERTRAND

Les candidats sont les personnes suivantes :  
Marie Laure GONTRAND 1<sup>ère</sup> adjointe  
Hervé OZIL, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Marianne PAILLERON, 3<sup>ème</sup> adjointe  
Patrick ASTIER, 4<sup>ème</sup> adjoint

L'élection des adjoints a lieu et le dépouillement s'en suit.

Résultats du vote des adjoints :

Bulletins blancs : 3

Bulletins liste : 12

Les 4 adjoints sont donc élus.

Les attributions de chacun des adjoints sont :

1<sup>ère</sup> adjointe : Marie Laure GONTRAND : Services Techniques, Voiries, Aménagements-Entretiens

2<sup>ème</sup> adjoint : Hervé OZIL : Intercommunalité, Urbanisme opérationnel, Culture et Patrimoine

3<sup>ème</sup> adjointe : Marianne PAILLERON: École, Lien et Action sociale, Associations et Jeunesse

4<sup>ème</sup> adjoint : Patrick ASTIER : Eau, Assainissement, Réseaux, Sécurité civile

Le Maire supervisera le Personnel, le Budget et les Finances, le Développement économique et la coordination des projets.

### **3 – ELECTIONS DES CONSEILLERS DELEGUES**

Élection de 2 conseillers délégués qui seront indemnisés. Cette rémunération, tout comme celles des autres élus en responsabilité, sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 4 novembre.

Il est précisé que les futurs conseils auront lieu tous les premiers lundis du mois à 20h.

Il est proposé un vote à main levée pour ces deux conseillers délégués et il est précisé leurs attributions :

1 – Élection du 1<sup>er</sup> Conseiller délégué, Denis ROUME. Attributions : Urbanisme règlementaire, Voirie et Budget.

Résultats du vote : 1 abstention et 14 votes Pour.

Denis ROUME est élu conseiller délégué.

2 – Élection du 2<sup>ème</sup> Conseiller délégué, Laurence HOTTE. Attributions : Communication et Musée.

Résultats du vote : 1 abstention et 14 votes Pour.

Laurence HOTTE est élue conseillère déléguée.

### **4 – DELEGATION SIGNATURE VENTE TERRAIN LEYRIS**

Patricia PASCAL expose la situation pour la vente du terrain à Leyris, parcelle A704. La signature de la vente est prévue à Ruoms chez le notaire le 31 octobre. Le conseil doit voter pour donner délégation au Maire pour signer la vente de ce terrain.

Vote à main levée : 14 voix pour et 1 abstention.

Délégation est donc donnée au Maire pour signer la vente de ce terrain.

### **5 – CONTRATS ECOLE CANTINE**

Patricia PASCAL expose la situation.

Ouverture et renouvellement de trois contrats :

- Les deux contrats d'une personne qui fait le ménage à la crypte et à la mairie à raison de 8h/semaine (contrat 1) et à l'école et la cantine à raison de 20h/semaine (contrat 2) viennent de se terminer.
- Le contrat d'une personne qui travaille en cuisine vient de de terminer 24H/hebdo

Un vote est demandé pour ouvrir et renouveler ces 3 contrats.

Un vote est demandé pour donner délégation au Maire pour signer ces 3 contrats.

Vote pour l'ouverture des postes suivants :

- de 20H/hebdo à annualiser du 04/11/2024 AU 04/07/2024 CDD L332-8 6 du CGFP Commune de – de 2000hab lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité : 15 voix pour.

- de 8H/hebdo du 04/11/2024 au 31/08/2025 CDD L332-8 5° CGFP emploi permanent à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 17h30 : Accord unanimité

- de 24H/hebdo CDD 3.1 Accroissement temporaire d'activité, ce contrat suit les périodes scolaires : Accord unanimité

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire afin de signer tous documents nécessaires à l'établissement de ces contrats : 14 voix pour.

#### **6 – VOTE COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Le Maire explique qu'il démissionne de ses fonctions au Conseil communautaire pour que Hervé OZIL, suppléant, puisse siéger au conseil communautaire tout comme Marianne PAILLÉRON.

La lettre de démission du Maire sera adressée au Conseil communautaire et le suppléant, Hervé OZIL, pourra y prendre sa place.

#### **7 – DIVERS**

Le Maire demande au Conseil s'il y a des questions. Pas de questions.

Le Maire demande au public si quelqu'un souhaite prendre la parole ou poser une question. Pas de question dans le public.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil municipal et les ~~personnes~~ personnes présentes et lève la séance à 19H31.